

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Certificat de Qualification Professionnelle

Technicien des équipements d'escalade

Option ouverture et maintenance des SAE

Photo d'identité
obligatoire

LIVRET 1 : ADMISSIBILITÉ

➤ VOTRE IDENTITÉ :

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

N° de licence FFME : _____

- Joindre une photocopie de votre pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Joindre un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois.
- Joindre le CERFA 12818-02 dûment rempli. (Vous pouvez utiliser la notice fournie en annexe).

Profession : _____

➤ PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION ET À LA VAE :

Cocher la case et joindre les pièces justificatives

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade, au travail en hauteur et à la conduite de plateforme élévatrice mobile de personnes de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier	<input type="checkbox"/>
PSC1 ou autre diplôme admis en équivalence (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>
Attestation de réussite aux tests techniques du CQP TEE option ouverture et maintenance des SAE ou aux tests techniques du DEJEPS Perfectionnement sportif mention Escalade ou attestation technique Passeport escalade rouge ou supérieur. Ces attestations doivent être délivrées moins de 5 ans avant la date du dépôt de dossier	<input type="checkbox"/>
Attestation de formation CACES ou attestation de formation à la conduite de PEMP	<input type="checkbox"/>
Fournir une liste de 20 voies les plus difficiles réalisées en tête, d'un minimum 6c, réalisées sur au moins 5 sites naturels différents.	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'expérience(s) (1607 heures minimum, sans limitation temporelle, signée(s) par le responsable de la structure) <i>Vous pouvez utiliser le modèle d'attestation d'expérience fourni en annexe</i>	<input type="checkbox"/>

➤ VOTRE PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

Pour en justifier, joindre une photocopie du (ou des) diplôme(s) le(s) plus élevé(s) en relation avec votre demande, indiquer les dates/périodes :

➤ VOS AUTRES FORMATIONS :

Formation professionnelle ou autres formations réalisées dans le cadre de vos activités bénévoles, salariées, non salariées, en relation avec votre demande, indiquez les dates/périodes. Dans le cas de brevets fédéraux, indiquez s'ils sont à jour de la formation continue :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

NB : Décrire votre parcours de formation n'est pas obligatoire pour obtenir la validation des acquis de votre expérience mais peut éclairer le jury sur votre profil.

➤ VOTRE EXPÉRIENCE :

Mentionnez ici toutes vos expériences d'activité salariée, non salariée ou bénévole en relation avec le CQP TEE option ouverture et maintenance des SAE. Vous devez justifier d'un volume horaire équivalent à 1607 heures d'activité au cours de votre parcours, de façon continue ou non.

ATTENTION : les expériences attestées devront se répartir comme telle :

-Au minimum 250h d'expérience dans le domaine du contrôle et de la maintenance des SAE

-Au minimum 400h d'expérience en ouverture de blocs en SAE

-Au minimum 600h d'expérience en ouverture de voies en SAE

	EXPÉRIENCE	PÉRIODE	STRUCTURE	NB D'HEURES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
TOTAL EXPÉRIENCE				

Attention, si vous avez exercé deux ou plusieurs fonctions dans le même mois, vous ne comptez qu'un même mois pour calculer l'étendue de votre expérience. Ne comptabilisez que les heures en lien avec le CQP TEE option ouverture et maintenance des SAE.

Vous venez de terminer de remplir le livret 1 de votre dossier de demande, adressez-le avec toutes les pièces justificatives (de prérequis, d'expérience) par mail, sous la forme d'un fichier pdf à : formation-pro@ffme.fr.

A réception, nous vous enverrons un accusé de réception.

Tout dossier incomplet ou adressé sous un autre format ne pourra être traité.

Vous serez informé de la recevabilité de votre dossier. S'il est recevable, nous vous adresserons le livret 2, ainsi qu'un RIB afin de procéder à un virement de 160 €, coût d'instruction du dossier.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

VOTRE ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom du candidat), _____

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Je certifie être titulaire des prérequis précisés, et sollicite au regard des attestations fournies et des expériences décrites la validation de tout ou partie du Certificat de Qualification Professionnelle Technicien des Équipements d'Escalade option ouverture et maintenance des SAE.

Fait à _____ Le _____

Signature :

Attention, un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de recevabilité pendant la même année civile et pour le même certificat de qualification. Pour des diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle différents, il ne peut déposer plus de trois dossiers de recevabilité au cours de la même année civile.

La fédération se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. En cas de fausses déclarations, l'obtention du certificat vous serait naturellement refusée. D'autre part, la Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

“Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.” (code pénal, art. 441-1)

“Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.” (code pénal art. 441-6)

Vous venez de terminer de remplir votre dossier de demande, adressez-le par mail, sous la forme d'un fichier pdf à : formation-pro@ffme.fr.

Conservez un exemplaire

A réception de votre dossier la FFME vous adresse un accusé de réception.

L'étude du dossier se fera uniquement à réception du règlement.

Tout dossier incomplet ou adressé sous un autre format ne pourra être traité.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr